



N° 6174
Reçue le 11.05.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 12.05.2022)

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 mai 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

En Belgique, la problématique des homicides qui échappent à la justice pénale fait actuellement débat. On estime que chez nos voisins, au moins 75 morts suspectes passent annuellement sous les radars.

- L'un des moyens les plus efficaces pour faire la différence entre mort naturelle et homicide étant l'autopsie, nous aimerions savoir de Madame la Ministre combien d'autopsies sont annuellement effectuées dans le service du Laboratoire National de Santé (LNS) et quelles en sont les raisons ?
- Comment se situe notre pays par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne (8% d'autopsies), USA (12%) et même 30 à 50% dans les pays scandinaves ?
- Dans combien de cas des décès jugés comme naturels ont pu être détectés comme meurtres après autopsie ?
- La Ministre dispose-t-elle d'estimations sur le nombre d'homicides qui passent pour des morts naturelles ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Dan Biancalana
Député